

ELECTRA SAVOIES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 739 rue des Platrières, ZA des Blachères
73130 ST AVRE
489 854 000 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 5 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le 5 février, Au siège social,

Les soussignés :

- Monsieur Bernard GERMAIN,
demeurant 205 route des îles 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES,
- Monsieur Eric LUCET,
demeurant LES VERNEYS 73220 SAINT LEGER,

Gérants de la société ELECTRA SAVOIES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 500 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 5 000 € pour le ramener de 15 000 € à 10 000 €, par voie de rachat des 250 parts sociales détenues par Monsieur Philippe SOUVY, moyennant un prix unitaire de 1 464 €, soit un prix total de 366 000 € et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 50 000 euros ;
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CHAMBERY le 21 décembre 2023 ;
- à la date du 26 janvier 2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 10 000 € et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2023 est devenue définitive.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Bernard GERMAIN

Eric LUCET